

Remplacement emploi-jeune

Pendant la formation de l'agent en contrat emploi-jeune intervenant dans les écoles, son remplacement est provisoirement assuré par les autres agents à temps incomplet et déjà en poste. Le Conseil Municipal autorise à titre exceptionnel le paiement d'heures complémentaires aux personnes concernées.

Régime indemnitaire personnel

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2002 les indemnités accordées au personnel communal. Afin de maintenir les primes accordées les années précédentes, le Conseil Municipal fixe :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à 2 fois le taux moyen fixé par l'arrêté du 14 janvier 2002
- l'enveloppe à répartir à 5.699 €

Contrat d'assurance risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est assurée auprès de la CNP pour les risques statutaires du personnel titulaire (maladie-maternité-invalidité-décès). Le centre de gestion du Tarn propose d'effectuer une consultation pour le compte des collectivités du Département. Le Conseil Municipal décide de s'associer à cet appel collectif à la concurrence.

Groupe scolaire

. Demande de subvention

Le projet est évalué à 1.001.000 €HT soit 1.197.196 € TTC . Le Conseil Municipal demande une subvention la plus élevée possible :

- auprès du Conseil Général
- auprès du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Intervention.

. Dévolution des travaux

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2001, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été déterminée. Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert en groupe-ment d'entreprises pour la réalisation des travaux.

Demande de subvention foyer Burlats

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du contrat Espace 2000 pour les travaux de réfection du foyer évalués à 7.885 €HT.

Travaux dissimulation de réseaux électriques

Un programme de travaux pour l'alimentation électrique en souterrain du groupe scolaire de La Prade a été établi avec le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (SDET). Le Conseil Municipal accepte la réalisation de cette opération évaluée à 111.100 €HT et dont le financement dans le cadre de " l'article 8 " sera le suivant :

- Commune 30 % soit 33.300 €HT
- EDF 40 %
- SDET 30 %

A noter que le SDET récupèrera la TVA sur cette opération.

Servitude de passage

Le Syndicat d'Electrification Burlats-Lacrouzette effectue des travaux d'électrification pour l'alimentation par un réseau public du réémetteur. L'ancienne ligne communale privée alimentant les anciens filtres sera ainsi supprimée.

A l'occasion de ces travaux, le Conseil Municipal autorise l'enfouissement d'une partie de ligne sur la parcelle AS n° 151 propriété de la Commune.

Vente terrain de Labourdarié II

Aucune observation n'a été formulée durant l'enquête publique organisée pour le déclassement d'une portion d'espace public à Labourdarié II.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur et Madame VILA ce terrain d'une superficie de 141 m² au prix de 1.720 €

Vente terrain à l'Arthuzié

Le Conseil Municipal accepte de céder à Monsieur et Madame MARIOJOULS un terrain situé à l'Arthuzié, cadastré section AZ n° 15 d'une superficie de 942 m² au prix de 935 €

Achat diverses parcelles au Lézert

Le Conseil Municipal accepte de faire l'acquisition gratuite auprès de la Société de Lotissement et d'Equipe-ment du Lézert :

- des parcelles section AW n° 342 - 343 et 344 qui constituent l'emprise de transformateurs électriques de distribution publique
- de la parcelle section AW n° 438 qui constitue une impasse.

Achat terrain CORMARY

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir un jardin situé au lieu-dit " Grautinié " section AN n° 262 et 263 d'une superficie de 263 m² au prix de 200 €

Ecole Nationale de Musique

Le Conseil Municipal décide de ne plus prendre en charge les frais de fonctionnement demandés à la Commune lorsqu'un enfant est inscrit à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse.

Jusqu'à maintenant, la Commune assurait partiellement ce financement (environ 70 %). A compter de la prochaine rentrée le Conseil Municipal décide de répercuter la totalité de cette somme aux familles et d'utiliser les crédits correspondants pour d'autres opérations du budget " culture ".

Termites

La société ANEX (Agence Nationale d'Expertises Xylophages) qui souhaitait intervenir sur notre Commune pour établir un diagnostic chez les particuliers volontaires ne donne pas suite à nos courriers depuis six mois et semble être en cessation d'activité.